

original: BAWI

kopien : 166 158 162 250 262

WS ER

Fr. 801.3 - Dr/mr

A.C.V. 780.2.42,

ABSENDER/EXPEDITEUR: OFAEE

amparisf ambasuisse paris

-0-

(((
amparisfo
.berneda

pour ambasuisse paris

bern 8.9.87 11:46

132-hhhhh
De OFAEE.
Keller Shipping.

SE Blankart (B) a convoque vendredi 4 septembre Ambassadeur de France a Berne Merillon (M) pour lui faire part preoccupation et irritation du Conseil federal face a l'attitude prise par autorites francaises dans affaire Keller Shipping, telle que vous l'a communiquee le 9 juillet Secretaire d'Etat Guellec.

B a place probleme dans cadre de l'ensemble des relations economiques et commerciales bilaterales, qui se soldent largement en faveur de la France. Il a insiste sur efforts de promotion faits en Suisse pour developper flux de transport par port de Marseille, tout en mettant en question valeur de ce port pour notre approvisionnement en temps de crise si, en temps de paix, autorites francaises tolerent que la seule compagnie maritime suisse de ligne se fasse etouffer par compagnie francaise, cela en contradiction flagrante avec engagements internationaux de la France et regles elementaires comportement economique.

B a indique clairement que si reponse 'cavalier' donnee par SE Guellec a Ambassadeur Jagmetti lors entretien du 9 juillet etait confirmee, autorites suisses ne pourraient rester sans reagir, il en va de la credibilite non seulement du Conseil federal suisse mais aussi du droit international et de l'OCDE. Liberte d'action totale sera donnee a firme Keller Shipping. Il est probable que celle-ci depose une plainte a Bruxelles sur base reglements entres en vigueur au 1er juillet, renforçant ainsi celle deposee par armateurs danois au debut juillet. B a egalement annonce que Suisse fera tres probablement intervention lors de la prochaine seance du Conseil de l'OCDE.

M, qui ne connaissait pas tres bien le dossier, a pris acte des

LA
~~FS~~
~~GU~~
~~HH~~
 W 219

declarations de B et a promis de les rapporter fidelement a ses autorites. Sa reaction personnelle a ete de dire que si apres 16 interventions officielles du cote suisse, une solution n'a pas encore pu etre trouvee, c'est peut-etre qu'elle n'existe pas. Il a egalement fait allusion aux relations personnelles difficiles entre dirigeants de Keller Shipping et ceux de Delmas-Vieljeux et a demande encore une fois quelles etaient les attentes precises de la Suisse dans cette affaire.

B a repondu sans equivoque que solution passait par reconnaissance par autorites francaises que probleme pas simplement commercial, mais que responsabilite de l'Etat francais est engagee. Celui-ci doit exercer son autorite sur sujets de droit prive (MEWAC, SECRE-TAMA, Delmas) afin que engagements internationaux conclus par France dans cadre OCDE et CEE soient respectes, a savoir que Keller soit puisse charger sans entrave, soit se voie attribuer un quota de chargement suffisant pour rentabiliser l'exploitation de 2/3 navires.

Suite a cet entretien, B a eu conversation telephonique avec Keller qui lui a confirme que decision de depot plainte devrait intervenir ces tout prochains jours.

Vous prions de suivre affaire de pres et de nous informer rapidement de tout developpement. Aucune intervention necessaire. Vous tiendrons informes suite des operations. Derron.

)))

affetra

Copie a Delegation suisse pres l'OCDE, Paris
 Section des communications, DFAE (M. Hulliger)
 Bureau de l'integration
 B, Ly, R, Gb, Sti, Ld, Gr/Rz, Dr
 Service economique et financier, DFAE (M. Hodel)

4354 ZEICHEN/CARACTERES

SY